



Compte rendu **Séance du Conseil Municipal** **du 18 février 2021**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, CHIVOT Frédéric, LEGRAND Jean-Yves, BAUDERE Daniel, DEFENTE Clément, DEFRANSURE Nicolas, DELENCLOS Lorianne, GROSSEMY Julie, HOTTE Anne, LHERMITTE Marie-Thérèse, RICHET Catherine, ROGER Céline, SALON Jean-Michel, THERON Rémi.

Céline ROGER est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2020

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le maire informe l'assemblée que selon l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales le conseil municipal peut autoriser, avant le vote du budget, par délibération le mandatement et l'engagement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget à la section d'investissement de l'année précédente.

En 2020 les crédits ouverts pour la section d'investissement (hors remboursement de la dette) sont de 148 620€.

Le maire demande l'autorisation à l'assemblée de pouvoir appliquer l'article L 1612-1 pour l'engagement et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget pour un montant maximum de 37 155€.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité la proposition.

3. Renouvellement du marché d'assurance statutaire

Le maire expose que le contrat d'assurance statutaire prendra fin au 31 décembre 2021. Ce contrat couvre les risques financiers auxquels la commune peut être confrontée en cas d'absence de ses agents pour maladie ou accident de travail/maladie professionnelle.

Le Centre de Gestion de la Somme propose à ses collectivités adhérentes de participer à la nouvelle procédure de mise en concurrence et de profiter du contrat groupe qui sera négocié par le Centre de Gestion.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De charger le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025.
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Diagnostics patrimoniaux dans le domaine de l'eau

Le maire présente qu'en partenariat avec l'AMEVA, la communauté de communes Somme Sud-Ouest (CC2SO) projette la réalisation d'un diagnostic patrimonial de tous les réseaux d'alimentation en eau de son territoire.

Cette mission est un audit du réseau et des équipements, les éléments qui seront recueillis seront plus précis que les informations données chaque année dans le rapport annuel du délégataire.

D'autre part ce diagnostic est maintenant fortement demandé par l'agence de l'eau lorsqu'elle attribue des subventions aux collectivités.

Le maire précise le coût de ce diagnostic qui serait approximativement de 2 500€ et se réaliserait en 5 phases.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'intégrer le diagnostic patrimonial dans le domaine de l'alimentation en eau potable et autorisent le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5. Illuminations de Noël : renouvellement de contrat

Le contrat de location en leasing des illuminations de Noël prend fin au 31 décembre 2021, l'entreprise HD Elec a été sollicitée afin de renouveler le contrat.

Il a été demandé l'ajout d'illuminations supplémentaires car certains secteurs de la commune étaient peu décorés.

En concertation entre membres de l'assemblée, il a été décidé l'ajout de 21 motifs qui seront fixés sur les candélabres.

Le devis présenté par l'entreprise HD Elec s'élève à 19 156,20€ HT répartis sur une période de 3 années soit 6 385,40€/an, il comprend aussi la pose et la dépose des illuminations, l'installation de prises sur les candélabres et l'entretien des motifs.

Après délibération les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité le maire à signer le contrat de location et à inscrire les crédits au budget.

6. Modification du tableau des effectifs : suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le maire expose que madame Adeline Leroy, actuellement adjoint technique de 2^{ème} classe, a la possibilité de passer à l'ancienneté au grade supérieur.

Il est ainsi proposé à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la commune et de créer un grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs en supprimant un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

7. Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vers sur Selle

Le maire expose que la commune de Vers sur Selle a entamé une procédure de modification de son PLU, plus précisément de la zone AUr2 de son document.

La modification prévoit notamment la modification de la hauteur de faîtage pour les nouvelles constructions.

Après délibération, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la modification du PLU de la commune de Vers sur Selle.

8. Questions et informations diverses

- Dans le cadre de la préparation du budget qui sera voté en mars, chaque adjoint présente les besoins et projets pour les commissions qu'ils animent. Ces points seront développés précisément lors du vote du budget.

- Le maire présente à l'assemblée un courrier adressé par le gérant du restaurant l'ail des ours à Amiens. Il fait part des difficultés financières du restaurant suite à la fermeture des restaurants suite à la pandémie de COVID-19 et sollicite une nouvelle exonération de loyer des mois de novembre et décembre 2020 ainsi que pour le mois de janvier 2021.

Après délibération, avec 11 voix pour et 4 voix contre, le conseil municipal décide d'exonérer d'un mois de loyer le restaurant et prévoit un étalement pour le paiement de 2 autres mois une fois que l'activité aura pu reprendre.

Les 4 voix contre cette décision estiment que des aides ont déjà été versées par l'Etat au restaurant mais aussi qu'il peut solliciter un PGE pour soulager ses finances.

- Le maire expose que la commune est adhérente au Centre National d'Action Sociale (CNAS), ce dispositif peut être comparé aux comités d'entreprises dans le secteur privé. Le coût pour la commune est fixé en fonction des revenus des agents. Il s'est avéré que les agents de la commune utilisaient peu le CNAS. Le maire propose à l'assemblée de ne plus adhérer au CNAS et d'octroyer aux agents en contrepartie des chèques CADHOC en fin d'année. Le montant de ces chèques serait de 100€ par agent avec une majoration de 50€ par enfant que l'agent a.

Après délibération le conseil municipal décide avec 14 voix pour et une abstention la proposition.

- Le maire informe que la directrice de l'école a sollicité l'ouverture d'une classe supplémentaire auprès de l'Académie.

- Le maire annonce que les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021.

- Frédéric Chivot présente l'application Intramuros, téléchargeable sur téléphone portable, qui propose une information continue sur la commune, information à mettre à jour continuellement par la mairie, les associations et les commerces s'ils le souhaitent. Le coût serait de 20€/mois pendant 3 ans sans engagement. Les membres du conseil municipal ne se montrent pas emballés car la commune possède déjà quelques outils de communication et demandent de se renseigner en amont auprès des commerçants et associations pour savoir s'ils seraient intéressés.

- Anne Hotte demande la raison de la suspension du prêt de la salle des mariages pour les activités de Yoga le vendredi soir. Le maire répond que très peu de personnes de la commune participaient à cette activité et que la salle des mariages était destinée à accueillir la bibliothèque le temps des travaux de la salle des associations. De plus la salle des mariages est actuellement occupée pour les séances du conseil municipal et autres réunions.

- Anne Hotte sollicite des précisions sur la tranche de travaux d'assainissement collectif, notamment sur les travaux de raccordement que vont devoir réaliser les particuliers pour se raccorder au réseau. Le maire explique que chaque habitant concerné recevra un courrier d'information très détaillé, un technicien rencontrera chaque habitant pour décider l'emplacement de la boîte de raccordement (positionnement sur le domaine le long de la propriété, profondeur de la boîte...). Les habitants auront à leur charge les travaux sur leur parcelle, ceux-ci seront subventionnés mais les montants plafond et les taux ne sont pas encore connus.

Sans autre remarque la séance est levée à 22h10